

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Nicole BARBIN, Michel FANGET, Roger GIRARD, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Monsieur Alain MARTINET préside la séance pour la question n°1 (Compte Administratif 2008).

Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 3.

Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 5.

Monsieur Philippe BOHELAY donne pouvoir à Madame Jacqueline CHAPON et quitte la séance à partir de la question n° 14.

Madame Odile SAUGUES donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance à partir de la question n°16.

A partir de la question n° 18, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 31
DEMANDE DE SUBVENTION A L'ANRU DANS LE CADRE DU PLAN DE
RELANCE

Parmi les actions inscrites dans la convention pluriannuelle signée le 4 mai 2006 figure la création d'un mail piéton rue Baudelaire à Saint-Jacques, opération qui participe à la recomposition globale du secteur Baudelaire, visant à améliorer son fonctionnement, à sécuriser les abords du collège et des futurs équipements à implanter.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 22 février 2008, a approuvé le plan de financement tel qu'il figure dans la convention du 4 mai 2006, soit une dépense subventionnable de 501 672 € HT, avec une subvention de l'ANRU de 125 418 € (soit 25 %) une subvention du Conseil Régional d'Auvergne de 150 502 € (soit 30 %) et une part résiduelle de la Ville de 225 752 € (soit 45 %).

Dans le cadre du Plan de Relance et de l'avenant signé en Préfecture le 8 juin 2009, le montant de la dépense subventionnable a été augmenté à hauteur de 1 489 672 € HT pour intégrer les surcoûts liés à cette opération et la subvention ANRU majorée en conséquence de 175 000 €, ce qui la porte à 300 418 € (20 % environ de la dépense subventionnable).

En conséquence, il vous est demandé, en accord avec votre commission :

- d'autoriser l'engagement de ce projet,
- d'approuver le nouveau plan de financement de l'opération joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, en temps utile, auprès de l'ANRU, la subvention correspondante.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 Juillet 2009

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT

ANNEXE

Plan de financement prévisionnel du mail piéton « BAUDELAIRE » à SAINT-JACQUES

Coût prévisionnel en € HT	Coût prévisionnel en € TTC	Subvention demandée à l'ANRU	Subvention demandée à la Région	Part restant à la charge de la Ville en € HT
1 489 672 € HT	1 781 648 € TTC	300 418 € (soit 20% environ)	150 502 € (soit 10 % environ)	1 038 782 €